

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

INSERTIONS.

Nro. 42.

SAMEDI, 17 Septembre 1853.

AVIS.

Le Département suisse du Commerce et des Péages avise le public que le filage du chanvre introduit dans le district de Mendrisio, Canton du Tessin, en vue de soulager la classe ouvrière en souffrance par suite du blocus autrichien, se trouve maintenant en pleine activité. Le nombre des fileuses occupées est d'environ 500, produisant une quantité proportionnée de fil.

L'appel adressé ici aux sentiments de patriotisme du Peuple suisse a pour but d'assurer aux produits de cette nouvelle industrie un écoulement aussi prompt et avantageux que possible, en rendant ainsi d'autant plus efficaces les démarches faites par les Autorités fédérales pour venir en aide à des compatriotes dans la détresse.

Le principal dépôt de ces fils pour toute la Suisse a été remis à la maison H. Felscherin et Comp. à Berne, où l'on peut se procurer des échantillons avec le prix.

Les industriels et particuliers suisses sont invités à bien vouloir en prendre note pour leurs achats, le fil en question étant filé avec du beau chanvre d'Italie.

Les rédactions des feuilles suisses sont invitées à insérer le présent avis dans leurs colonnes.

Berne, le 9 Septembre 1853.

*Le Département suisse du Commerce
et des Péages.*

AVIS.

Parmi les actes de décès de ressortissants suisses morts en France, que le Chargé d'Affaires suisse à Paris a transmis à la Chancellerie soussignée, il s'en trouve six qui n'indiquent pas l'origine des défunts ou le font d'une manière trop incomplète pour qu'on puisse en découvrir la destination, savoir :

1. Acte de décès de *Gaspard Richard*, au deuxième régiment de chasseurs d'Afrique, né le 24 Février 1812 à *Resbourg* en suisse, fils de *Gaspard* et de *Madeleine Barthel*, décédé à l'hôpital militaire de *Tlemcen* en Afrique le 16 Septembre 1851.
2. *Louis Scolary*, rentier, âgé de 16 ans, né en Suisse (sans autre indication) demeurant rue montaigne N^o. 5 à Paris, décédé le 10 Août 1851 à l'hôpital Beaujon.
3. *Louis Favro*, glacier, âgé de 61 ans, demeurant rue du 29 Juillet N^o. 9 à Paris, décédé le 21 Février 1852 à l'hôpital Beaujon.
4. *Auguste Hugon*, garçon laitier, âgé de 31 ans, célibataire, né en Suisse, demeurant rue d'Amsterdam N^o. 39 à Paris, décédé le 5 Septembre 1851, à l'hôpital Beaujon.
5. *Ferdinand Fransioli*, vitrier, âgé de 56 ans, né en Suisse, demeurant à Grenoble (Seine), rue Croix-Nèvert N^o. 8, décédé le 1 Octobre 1851.
6. *Jean Truninger*, fusilier vétéran, âgé de 62 ans, célibataire, né à *Kirschsberg* en Suisse, fils de feu *Jean Truninger* et de feu *Barbe Sutter* (sans autres renseignements) trouvé mort à la presquîle de *Gien*, le 26 Août 1851.

En conséquence les Chancelleries d'Etat ainsi que les Autorités communales et de police des Cantons qui reconnaîtraient comme leurs ressortissants les individus pour les-

quels les actes de décès ci-dessus ont été expédiés, sont invitées à bien vouloir en donner connaissance à la Chancellerie soussignée.

Berne, le 7 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de buraliste postal à Affoltern sur l'Albis, Canton de Zurich, avec traitement annuel de fr. 400.

Les aspirants ont à s'adresser franco d'ici au 30 du mois courant à la Direction de l'arrondissement postal à Zurich.

Berne, le 16 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour les places suivantes vacantes par avancement savoir : celle de receveur au bureau accessoire des péages à Cremenaga, Canton du Tessin, avec traitement annuel de fr. 720, et celle de receveur au bureau accessoire des péages à Arzo, avec traitement annuel de fr. 500 et 3% de la recette brute.

Les aspirants ont à s'adresser d'ici au 30 de ce mois à la Direction du IV. arrondissement des péages suisses à Lugano.

Berne, le 14 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de chef de bureau au bureau principal des postes à Zurich avec traitement annuel de fr. 1800.

Les aspirants ont à s'adresser par lettres affranchies

d'ici au 30 Septembre 1853 à la Direction de l'arrondissement postal à Zurich.

Berne, le 12 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de second réviseur au bureau du contrôle de la Direction générale des postes suisses avec traitement annuel de fr. 2400.

Les aspirants ont à s'adresser par lettres affranchies d'ici à la fin du mois courant au Département des Postes et Travaux publics de la Confédération suisse.

Berne, 9 le Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISES AU CONCOURS.

Ensuite de la reprise des bureaux de messageries à Genève par l'Administration fédérale des Postes, un concours est ouvert pour les places suivantes au bureau des messageris fédérales à Genève, savoir :

Chef de bureau, avec un traitement annuel de F,	2040.
Premier commis " " " " " "	1740.
Second commis " " " " " "	1500.
Troisième commis " " " " " "	1200.
Facteur de bureau " " " " " "	800.
Facteur-chef " " " " " "	480.
3 facteurs de ville,	
chacun " " " " " "	360.
2 facteurs de ban-	
lieue, chacun " " " " " "	240.

Les aspirants à l'une ou à l'autre de ces places ont à s'adresser *franco* d'ici à la fin de Septembre courant à la Direction de l'arrondissement postal à Genève.

Berne, 10 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de commis au bureau principal des postes à Zurich, avec traitement annuel de fr. 1500.

Les aspirants ont à s'adresser franco d'ici au 30 courant à la Direction de l'arrondissement postal à Zurich.
Berne, le 9 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de commis au bureau de poste de la Chaux-de-Fonds, avec traitement annuel de fr. 800.

Les aspirants ont à s'adresser franco d'ici au 20 courant à la Direction de l'arrondissement postal à Neuchâtel.
Berne, le 3 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de conducteur dans l'arrondissement postal de Neuchâtel, avec traitement annuel de fr. 1020.

Les aspirants ont à s'adresser franco d'ici au 20 courant à la Direction de l'arrondissement postal à Neuchâtel.
Berne, le 2 Septembre 1853.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1853
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.09.1853
Date	
Data	
Seite	392-396
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 464

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.